Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 056-215602491-20251211-2025_111235-DE

COMMUNE DE TAUPONT (56800)
DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 décembre, le Conseil Municipal de la commune de TAUPONT dûment convoqué le cinq décembre, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la Présidence de M. Jean-Charles SENTIER, Maire.

PRÉSENTS : M. SENTIER, M MAHIAS , M LE GAL, Mme CHARDOLA, Mme DELSAUT, M LUCAS, Mme LE RENARD, M LEVOYER, Mme BLANDEL, M ZANUTTO, M COUDE, M PERRICHOT, Mme FRANCHE, M DEBOIS, Mme BOUSSICAUD, Mme IAFRATE, M LE RUYET

Conseillers	19
Présents	17
Absents	2
Pouvoirs	2

ABSENTS ET EXCUSÉS / POUVOIR :

Mme BARATIN ayant donné pouvoir à Albane FRANCHE
M LE RUYET ayant donné pouvoir à Marianne POYAC RICHARD

Votants	**19**
Exprimés	**19**
Pour	**19**
Contre	**0**
Abstentions	**0**

Délibération n° D 35-2025

9- Demande subvention- Programme national des ponts D 35-2025

Monsieur Philippe MAHIAS, Adjoint au Maire, explique les faits :

Dans le cadre et suite aux opérations de recensement des ouvrages communaux engagés dans le cadre du Programme National des Ponts, l'état mobilise 44M€ pour aider les communes à réaliser les travaux de remise en état de leurs ouvrages les plus dégradés et notamment ceux présentant un enjeu majeur vis-à-vis de la sécurité des usagers et de la continuité des dessertes locales.

La commune souhaite solliciter ce dispositif d'aide « Programme National des Ponts » pour permettre d'effectuer des travaux.
Une évaluation de l'état sanitaire du Pont de l'Abbaye-aux-oies et définition des besoin pour un projet de restauration, effectué le 15 octobre 2025, et demandé par les 2 communes de GUILLAC et TAUPONT.
Ainsi cet ouvrage fait actuellement l'objet de désordres structurels nécessitant une expertise et l'évaluation d'un programme de restauration.
Les élus souhaitent obtenir un devis estimatif du coût des travaux afin d'envisager un plan de financement et de solliciter d'éventuelles aides. Une évaluation environnementale préalable est souhaitée compte tenu de sa
situation. Cet ouvrage chevauche la rivière du Ninian et sa construction en pierre peut potentiellement accueillir des Chiroptères.
Nous sommes en attente du chiffrage qui va être réalisé par l'entreprise Rivière.

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 056-215602491-20251211-2025_111235-DE

➢ **Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :**

- **DE SOLLICITER** une subvention de l'état au titre du « Programme National des Ponts ».
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.
- **DE DONNER** tous pouvoirs à M le Maire pour poursuivre l'exécution ou le règlement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en mairie les, jours, mois et an en susdits.
Pour extrait

La secrétaire de séance :
M Maxime LUCAS

Le Maire, le 11 décembre 2025
M Jean-Charles SENTIER



